



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Durée d'assurance

Question écrite n° 6526

Texte de la question

M. Serge Charles attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur le problème que pose aux personnes ayant entrepris de longues études l'allongement de la durée des cotisations retraite. Entrées tardivement dans le monde du travail, ces personnes risquent de voir reporter la date de leur cessation d'activité à un âge avancé. Il lui demande quelles dispositions seraient éventuellement prises pour atténuer les conséquences du nouveau dispositif mis en place à l'égard de cette catégorie de travailleurs.

Texte de la réponse

Devant la situation des comptes sociaux, le Gouvernement a décidé de prendre des mesures propres à rétablir l'équilibre des comptes du régime général de la sécurité sociale. En effet, la maîtrise de l'évolution des dépenses sociales, dans l'intérêt même de ceux qui en sont bénéficiaires, est l'une des priorités du Gouvernement. En particulier, la nécessité d'assurer la pérennité des régimes de retraite et notamment du régime général d'assurance vieillesse a conduit le Gouvernement à élaborer une série de réformes à ce propos, destinées en particulier à renforcer le caractère contributif, principe de base de nos systèmes de retraite. Dans ce contexte, la prise en compte des périodes d'études suggérée soulève des problèmes, tant de principe que d'opportunité, eu égard aux effets escomptés de la maîtrise des dépenses de retraite qui vient d'être mise en œuvre. C'est pourquoi, sans méconnaître l'intérêt que cette mesure pourrait présenter pour certaines catégories d'assurés, il est difficilement envisageable actuellement de s'engager dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6526

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3385

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 596